

2012/4746 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon, attribution de subventions à un ensemble d'associations agissant en direction des personnes en difficulté, et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 03/09/2012, p. 2090)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce dossier, je souhaiterais revenir un instant sur la question des demandeurs d'asile. Vous avez tous suivi les événements de l'été avec la multiplication des camps sauvages à Lyon, notamment à la Feysine et surtout place Carnot.

Sur cette dernière, après deux mois de suivi intensif par les élus du 2^e arrondissement, nous avons été soulagés de voir que l'annonce de la venue du Ministre a enfin fait bouger les choses. Je dis soulagé car cette évacuation n'est pas une satisfaction et encore moins une solution au problème.

On ne le sait que trop, d'autres arriveront encore. D'ailleurs, depuis jeudi dernier, date de l'évacuation, la police est déjà intervenue à plusieurs reprises pour déloger de nouveaux arrivants. Mais combien de temps cela va durer ?

Monsieur le Maire, vous qui avez eu la chance de rencontrer le Ministre de l'Intérieur, des garanties et des moyens ont-ils été actés pour qu'à Carnot comme ailleurs de tels campements ne puissent plus s'installer ? C'est indigne de notre ville et de notre pays. La loi française veut qu'on reloges ces personnes. Que le Gouvernement les reloges où bien, s'il n'en a pas la capacité, qu'il change la loi. Le Ministre vous a-t-il également parlé d'avancées éventuelles lors de son voyage en Roumanie ?

J'ai bien conscience qu'au-delà de notre situation lyonnaise, le plus dur reste à faire. Et c'est le travail du Gouvernement : d'une part négocier avec les autorités des pays ressortissants pour stopper ces hémorragies démographiques et, au sein de l'Union européenne, faire évoluer la loi de libre circulation dans l'espace Schengen. Nos parlementaires doivent agir. En pleine crise économique et avec trois millions de chômeurs, la France doit savoir adapter sa politique de solidarité.

J'espère que vos amis en poste au Gouvernement mettront tout en œuvre en ce sens. Et j'espère que vous allez les y inciter et les encourager. Merci.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je fais cette intervention au nom de deux groupes : le Groupe Communiste et intervention citoyenne et le GAEC.

La Ville de Lyon mène une politique conséquente d'aide aux plus défavorisés de ses citoyens en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi et d'insertion, en particulier avec son CCAS et je profite de l'occasion pour saluer l'engagement de Sylvie Guillaume adjointe aux affaires sociales.

Notre ville participe ainsi, et c'est tout à son honneur, au constat fait par l'INSEE fin 2010, constat politiquement très intéressant que les administrations publiques dans les collectivités territoriales contribuent fortement à la réduction des inégalités. C'est une pierre dans le jardin des adeptes de la baisse des dépenses publiques.

Cet effort est nécessaire car notre ville n'est pas épargnée par la régression sociale que connaît notre pays. Le bureau d'études Compas établit le taux de pauvreté local des 100 plus grandes cités. Il indique qu'à Lyon, 32 979 ménages, soit 15 % de la population, se trouvent actuellement sous le seuil de pauvreté, avec un revenu médian de 795 euros.

Au niveau national, le taux de pauvreté atteint 14,1 % note l'INSEE, précisant qu'il a atteint son plus haut niveau depuis 1997. La plupart des indicateurs d'inégalités sont à la hausse. Entre 1996 et 2010, le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus aisées a augmenté de 2,1 % par an en moyenne, contre 1,4 % pour le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. En 2010, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, la moitié d'entre elles vivant avec moins de 781 euros par mois. Merci M. Sarkozy, son Gouvernement, ses députés ! Le constat est accablant et n'est pas à l'honneur des défenseurs de Bernard Arnault.

Cette rentrée est pleine d'inquiétude. Le taux de chômage a dépassé les 3 millions. Les entreprises continuent leur grande braderie de salariés : Peugeot, Air France, Alcatel, Fralib Doux, Sanofi. Cette détérioration de l'emploi nourrit la pauvreté et la précarité.

Le gouvernement prévoit, les 12 et 13 novembre prochains, une conférence sur la pauvreté devant déboucher sur un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous attendons de cette conférence une vraie politique d'accompagnement. Il serait inconcevable qu'elle fasse porter sur les plus faibles le poids de l'environnement économique contraint et de faire payer relativement cher à ces ménages l'accès aux services essentiels et les biens de première nécessité. Il serait donc nécessaire par exemple, de réévaluer les minima sociaux et leur indexation sur le taux de croissance, de renforcer la « régulation des loyers par l'Etat », bref, la mise en place d'une autre logique économique, plus soucieuse du devenir et du bien-être des populations.

De bons indicateurs peuvent être donnés en s'attaquant au système financier qui a coulé les finances publiques de notre pays ! Trop nombreux sont encore ceux qui poussent pour abaisser le coût du travail, réduire les cotisations patronales ne se satisfaisant pas des 175 milliards d'euros d'aides sous forme d'exonérations fiscales et de subventions publiques. Sans dire un mot sur les toujours plus importantes ponctions de dividendes en faveur des actionnaires. De tels objectifs nous conduisent à une inopérante austérité, source de récession durable. Il s'en faudrait de peu qu'on nous serve l'argutie « la récession d'aujourd'hui ferait la croissance de demain ».

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, nous dit toute son inquiétude de voir notre pays s'engager dans la réduction à un rythme trop rapide de son déficit budgétaire et d'engager 33 milliards d'économie. Aucune économie ne s'est jamais remise et ne peut se remettre d'une telle austérité et d'une telle récession induite.

Il est donc indispensable de prévoir des plans de relance encore plus conséquents d'investissements de recherche, de développement en emplois, en formation et en salaire pour relancer l'économie. C'est urgent ! N'est-il pas temps de changer vraiment !

M. LE MAIRE : Tout d'abord, puisque vous avez évoqué la difficulté de la situation économique, je vais dire quelques mots sur l'agglomération lyonnaise. Evidemment, depuis cette rentrée, je me suis informé auprès de l'ensemble des personnes pouvant avoir une vue sur l'évolution de la situation dans notre agglomération. Rencontrant tout d'abord le Président du Tribunal de Commerce, je lui ai demandé si les dépôts de bilan des entreprises étaient en hausse dans l'agglomération et il m'a répondu « non » contrairement à la situation de 2008 où il y avait eu une hausse brutale des dépôts de bilan des entreprises. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas dans l'agglomération lyonnaise.

J'ai rencontré, d'autre part, le Directeur des Finances Publiques que l'on appelait auparavant les Trésoriers Payeurs Généraux. Je lui ai demandé quel était le niveau des rentrées fiscales aujourd'hui ce qui est un bon indicateur d'activités. Il me disait qu'au mois de juillet, derniers chiffres connus, il y avait un rythme favorable de rentrées, plus important que celui de l'an dernier à la même époque. C'est donc un indicateur plutôt favorable dans notre agglomération.

Evidemment, notre agglomération ne peut pas être un îlot dans une situation qui deviendrait plus difficile. Mais je crois que ce que nous avons fait par le passé, la priorité donnée au développement économique, au travail à la fois avec les grandes entreprises de notre agglomération mais aussi avec l'ensemble des PME est aujourd'hui totalement porteur. C'est donc un bon jugement.

Puisque aujourd'hui M. Broliquier a évoqué le problème des demandeurs d'asile qui évidemment ne se confond pas avec celui des « Roms » car l'on fait toujours une confusion entre demandeurs d'asile et « Roms ». Je sais pour en avoir discuté avec le Préfet de police et le Préfet de région, que sur la place Carnot il y avait beaucoup plus de demandeurs d'asile que de « Roms ». Je pense qu'à vouloir mélanger tous les problèmes, on finit par ne pas bien cerner la réalité.

Il est évident que tout le monde n'a pas vocation à venir en France et que de ce point de vue là, les procédures d'asile doivent être respectées. Il y a d'une part l'immigration économique et d'autre part le droit d'asile et ce dernier est extrêmement circonscrit. Les procédures sont très longues, très précautionneuses et il est évident que lorsque l'on a été débouté du droit d'asile et que l'on se trouve en situation irrégulière sur le territoire français, le Gouvernement a à faire exécuter un certain nombre de procédures et à renvoyer dans leur pays un certain nombre de personnes qui n'ont pas été reconnues comme pouvant bénéficier de ce droit d'asile. On sait bien aujourd'hui quelle est la situation dans l'ensemble du bassin méditerranéen. On sait bien par exemple qu'aux frontières de la Grèce et de la Turquie, vit toute une série de gens qui dans la situation difficile économiquement que connaît l'ensemble du Monde, trouvent que malgré la crise économique ce serait bien de pouvoir venir en Europe. Nous n'avons pas vocation à tous les accueillir, c'est ce qu'a répété le Ministre de l'Intérieur ainsi que le Président de la République et le Premier Ministre. Il s'agit donc de pouvoir gérer la situation avec en même temps de la rigueur et de l'humanité. C'est ce que nous essayons de faire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)